

Procès verbal du conseil d'école n°3

vendredi 2 juillet 2021

Sont présents :

Parents d'élèves :	Mme Hani, Mme Riou, Mme Saïdi, M. Hani
Enseignants :	Mme Soustelle, Mme Philippe, Mme Page, Mme Solon sont excusés : Mme Gerriet, Mme Philippon
Mairie	Mme Renosi s'est excusée. Elle a été rencontrée avec les représentants des parents d'élèves le 24 juin à midi.

Bilan du protocole sanitaire

2 classes ont été fermées pendant une semaine.

Une campagne de tests salivaires a été faite sur une cinquantaine d'élèves suite à ces fermetures, aucun élève était positif.

Le protocole s'est allégé ces dernières semaines (plus de masques en extérieur).

Nous ne savons pas quel protocole sera mis en place à la rentrée.

Préparation de la rentrée scolaire

Mouvement du personnel :

Mme Philippon n'était affectée sur le poste que pour une année. Nous la remercions pour son investissement pour ses élèves. Nous sommes dans l'attente de l'affectation d'un nouveau coordonnateur du dispositif ULIS.

Le poste de PDMQDC de *Mme Baulot* est fermé.

Nous ne savons pas si *Mme Demurtas* reprendra son poste à la rentrée. *Elisa Solon* était également dans l'école pour une année.

Mme Karine Philippe arrive sur l'école car nous avons une ouverture (37 GS qui arrivent en CP).

Effectifs : effectifs prévisionnels 143 élèves

Répartitions des élèves et des enseignants dans les classes :

cp1 19 Mme Soustelle Emilie

cp2 19 Mme Karine Philippe

ce1 20

ce1-ce2 19 Mme Page Martine

ce2-cm1 20 M. Têtu Antoine

cm1-cm2 24 Mme Gerriet Marion

élèves du dispositif ULIS 12

Ils restent des élèves qui ne sont pas encore venus s'inscrire à l'école (en attente d'une orientation, d'un déménagement...) et d'autres vont arriver pendant l'été, certains logements ayant été laissé vacants par des familles).

Listes de fournitures scolaires :

à retrouver sur le blog de l'école : <http://ele-talant-elsa-triolet-21.ec.ac-dijon.fr/>

Organisations des élections des représentants des parents d'élèves pour 2021-2022 :

Dans le cadre du plan de simplification engagé, par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, des mesures réglementaires de simplification du fonctionnement du conseil d'école ont été prises par décret n°2019-918 du 30 août 2019.

Parmi elles, depuis la rentrée 2019, la réglementation propose aux directeurs d'école d'organiser le vote des élections de parents d'élèves exclusivement par correspondance.

Pour mémoire, l'introduction de la possibilité de vote exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école (article 1^{er} de l'arrêté du 13 mai 1985). Le troisième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 13 mai 1985 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes : « le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. ».

Important : le vote par correspondance exclusivement par correspondance est une possibilité et non une obligation qui demande un avis du conseil d'école déjà élu.

Avis du conseil d'école : favorable

Travaux / équipement / compte de la coopérative scolaire

Travaux réalisés :

Nous remercions la mairie pour les travaux qui ont été réalisés (mise en conformité des installations électriques dans le bureau de direction, sécurisation d'étagères dans la réserve de la salle de regroupement du dispositif ULIS), le nouvel évier dans la salle Rased...

Un défibrillateur cardiaque a également été installé dans le hall de l'école pour être en conformité avec la réglementation.

Des travaux sont programmés :

- Fermeture du portail côté école maternelle avec visiophone (maternelle / classe du directeur / classe ULIS). Cela permettra de limiter les risques de fuites des élèves et d'intrusion dans l'école. **Été 2021**
- Réfection de la cour de maternelle (été 2021) avec création d'un préau.
- Réfection de la cour d'élémentaire (été 2022).

Compte de coopérative :

soldes septembre 2020 : 2614€

soldes juillet 2021 : 2611€

entrées principales : cotisation mairie 750€, vente de photos 1388€

sortie principales : cotisation à l'OCCE 288€, achat photos 935€, achat de livres 300€, sorties 215 + 200 + 60.

Questions diverses

1- Combien d'élèves peuvent bénéficier du dispositif d'aide aux devoirs ?

L'aide aux devoirs concernent les élèves du ce1 aux cm 2. 5 (rarement 6) élèves peuvent en bénéficier. C'est malheureusement insuffisant mais c'est un dispositif relativement onéreux pour la mairie. Nous estimons à 7 ou 8 élèves le nombre d'élèves pour qui ce dispositif serait efficient.

A noter que l'association Soutien Scolaire Talantais peut également prendre en charge les élèves (une fois par semaine, une heure, individuellement).

<https://www.talant.fr/associations/item/82-soutien-scolaire-talantais.html>

2- Mme SAIDI tient à souligner son ressenti personnel et celui de son enfant concernant les temps de périscolaires du soir : l'accueil a toujours été chaleureux et depuis l'arrivée de Mr Jordan Chaillot, les enfants font des activités culturelles et sportives très ludiques et variées ; Mr Chaillot innove avec différents jeux. Le retour qu'elle a, est plutôt positif.

3- Repas froid et équilibre alimentaire

Certains parents demandent si les repas sont bien équilibrés et s'étonnent de la proposition de repas froid.

Les repas sont préparés avec une diététicienne.

Il y a parfois des repas froids.

Le prestataire va changer l'année prochaine. Les problématiques de récupération des restes et de recyclage / compostage des restes seront examinées avec le nouveau prestataire.

4- Difficultés de surveillance lors des temps méridiens

Des problèmes relationnels entre élèves ressortent en fin de journée devant l'école. Un point a été fait avec les responsables du périscolaires. Il y a désormais plus de lien entre l'école et le péri (le péri informe l'école lorsque les parents d'un élève sont convoqués).

La surveillance des élèves n'est pas aisée, d'autant plus avec la présence d'élèves qui bénéficient d'AESH sur le temps scolaire. La mairie recherche des animateurs, mais ce type de contrat est peu attractif.

M. Debarbieux, président ASUB STAPS va relayer l'information aux élèves de STAPS afin qu'ils se fassent connaître auprès de la mairie. Peut-être pourront-ils intervenir sur le temps méridien lorsqu'ils viennent sur Talant pour faire des animations sport.

La mairie peut joindre Mme Baverel de l'ufr staps au 03 80 39 90 15 pour prendre contact avec les étudiants en STAPS.

APE Triolet

L'association des parents d'élèves recherchent des parents pour aider à construire des projets l'année prochaine. <https://www.facebook.com/ape.grouperiolet/>

rédigé par Antoine Têtu